

N° 22 – AVRIL 2013

INFORMATIONS STATISTIQUES

STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2011

En 2011, 58 398 personnes ont bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs des prestations sociales sous condition de ressources suivantes : aide sociale au sens strict, allocations de logement, prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, aide aux chômeurs en fin de droits et avances de pensions alimentaires. Le taux d'aide sociale au sens large, qui couvre ces six prestations, se porte ainsi à 12,8 %.

Le risque de dépendre de l'aide sociale (au sens large) est plus élevé pour les étrangers que pour les Suisses : 14,5 % des étrangers ont reçu au moins une prestation durant l'année, contre 11,6 % des Suisses.

Quelle que soit l'origine, les femmes sont légèrement plus touchées que les hommes : 13,4 %, contre 12,0 % pour les hommes.

TAUX, DOSSIERS ET BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, SELON LE TYPE DE PRESTATIONS OCTROYÉES, EN 2011

CHIFFRES ANNUELS

CANTON DE GENÈVE

	Aide sociale au sens large (1)	Aide sociale au sens strict (2)	Allocations de logement	Prestations compl. cant. à l'AVS	Prestations compl. cant. à l'AI	Aide aux chômeurs en fin de droits	Avances de pensions alimentaires
Taux, en %	12,8	4,0	4,6	2,4	1,9	1,3	0,4
Dossiers	...	10 684	6 998	9 498	6 328	3 176	957
Bénéficiaires	58 398	18 463	20 924	11 085	8 769	5 911	2 019
<i>Selon l'origine</i>							
Suisses	32 468	8 544	11 764	7 071	5 280	3 153	1 218
Etrangers	25 908	9 904	9 160	4 014	3 489	2 758	801
Sans indication	22	15	-	-	-	-	-

(1) Il s'agit du nombre de personnes ayant bénéficié, au moins une fois durant l'année d'enquête, d'une ou de plusieurs des prestations financières sous condition de ressources octroyée par le canton qui figurent dans le tableau ci-dessus. A titre d'exemple, une personne qui reçoit une allocation de logement et une avance de pensions alimentaires n'est comptabilisée qu'une seule fois.

(2) Aide sociale financière accordée par l'Hospice général, sans prise en compte des autres prestations sous condition de ressources figurant dans le présent tableau.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Prestations couvertes par la statistique de l'aide sociale

Les résultats 2011 pour le canton de Genève portent sur les prestations sociales sous condition de ressources suivantes :

Aide sociale au sens strict

Il s'agit des prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. La gestion de l'aide sociale au sens strict dans le canton de Genève est confiée à l'Hospice général.

Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI (PCC AVS/AI)

Les personnes âgées, les veuves, les orphelins et les invalides ont droit à un revenu minimum cantonal d'aide sociale, qui leur est garanti par le versement de prestations complémentaires cantonales à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

Allocations de logement

Il s'agit d'une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une part trop importante dans leur budget. Cette prestation est gérée par l'Office du logement (OLO).

Avances de pensions alimentaires

Le canton de Genève accorde aux enfants et aux conjoints ou ex-conjoints des avances de contributions d'entretien s'ils ne peuvent obtenir régulièrement le paiement des contributions d'entretien auxquelles ils ont droit et si leur revenu annuel déterminant (RDU) se situe au-dessous d'une certaine limite. Ces avances sont gérées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

Aide aux chômeurs en fin de droits (revenu minimum cantonal d'aide sociale - RMCAS)

Les personnes qui sont au chômage et qui ont épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage ont droit à un revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). L'Hospice général en assure la gestion. En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) le 1^{er} février 2012, les données 2012 du RMCAS (à paraître l'an prochain), seront intégrées à l'aide sociale au sens strict.

Aide sociale au sens large

Grâce à l'attribution du nouveau numéro d'assuré AVS (NAVS13), l'Office fédéral de la statistique (OFS) repère et dénombre les bénéficiaires¹ cumulant, au cours d'un exercice, plusieurs types de prestations. Dans l'optique de l'aide sociale au sens large, une personne qui, par exemple, reçoit des allocations de logement et des avances de pensions alimentaires n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Pour certaines prestations (RMCAS et aide sociale au sens strict, par exemple), il n'est pas possible de les recevoir simultanément. Cependant, comme la statistique couvre une période s'étendant sur douze mois, il est possible de recevoir ces deux prestations successivement durant ce laps de temps.

Le taux d'aide sociale au sens large s'obtient en calculant le rapport entre le nombre de personnes ayant bénéficié, au moins une fois durant l'année d'enquête, d'une prestation financière octroyée par le canton et la population résidente permanente.

Pour l'instant, ce taux est calculé selon une méthode intermédiaire car le NAVS13 de certains membres du ménage autres que la personne de référence est inconnu. Le taux d'aide sociale au sens large doit donc être considéré comme une estimation.

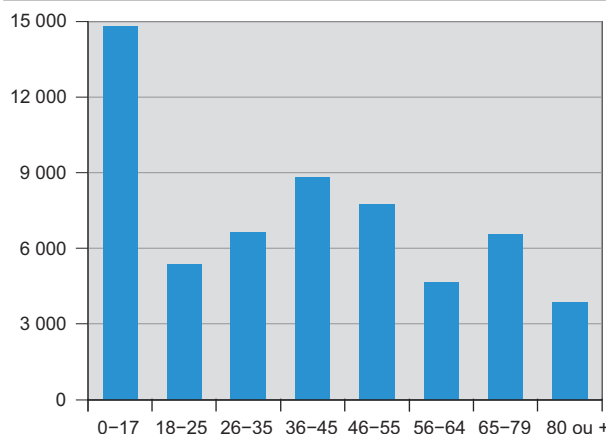
¹ Pour chaque type de prestation, les données sont collectées sur le nombre de dossiers et sur le nombre de personnes – ou bénéficiaires – s'y rapportant. Par bénéficiaires, on entend donc toutes les personnes membres du ménage concernées par la prestation octroyée.

Presque 60 000 personnes au bénéfice de l'aide sociale au sens large en 2011

En 2011, 58 398 personnes ont reçu au moins une prestation sous condition de ressources durant l'année, soit un taux d'aide sociale au sens large de 12,8 %. Par rapport à 2010, 2 067 bénéficiaires de plus ont été comptabilisés et le taux a progressé de 0,4 point de pourcentage.

Bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, selon le groupe d'âges, en 2011

Chiffres annuels Canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Parmi l'ensemble des bénéficiaires, un quart est âgé de moins de 18 ans. Ils bénéficient d'une ou plusieurs prestations via leurs parents. Les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent, quant à elles, 18 % du total des bénéficiaires.

Parmi les bénéficiaires vivant dans un ménage privé, plus d'un tiers (36 %) vit seul², une proportion analogue (33 %) réside dans un ménage formé d'un couple avec enfant(s), 21 % vivent dans une famille monoparentale et 9 % dans un ménage formé d'un couple sans enfant³.

Par ailleurs, parmi les bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, 44 % sont d'origine étrangère⁴. A titre de comparaison, à la fin 2011, les personnes d'origine étrangère représentent 40 % du total de la population résidante du canton de Genève.

Le risque de dépendre de l'aide sociale (au sens large) est ainsi plus élevé pour les étrangers que pour les Suisses : 14,5 % des étrangers ont reçu au moins une prestation durant l'année, contre 11,6 % des Suisses. Quelle que soit l'origine, les femmes sont légèrement plus touchées que les hommes (respectivement 13,4 % et 12,0 %).

Pour mémoire, l'aide sociale au sens large couvre six prestations. La part relative des bénéficiaires d'origine étrangère s'échelonne entre 36 %, pour les prestations complémentaires cantonales à l'AVS, et 54 %, pour l'aide sociale au sens strict. Pour cette dernière, si l'on retire du dénombrement les personnes et réfugiés admis provisoirement depuis plus de sept ans, la proportion de bénéficiaires étrangers diminue de 2 points de pourcentage (52 %).

Bénéficiaires de l'aide sociale, selon le type de prestations octroyées, en 2011		
Chiffres annuels		Canton de Genève
		Bénéficiaires dont étrangers, en %
	Effectif	
Allocations de logement	20 924	43,8
Aide sociale au sens strict	18 463	53,7
PCC AVS	11 085	36,2
PCC AI	8 769	39,8
Aide aux chômeurs en fin de droits	5 911	46,7
Avances de pensions alimentaires	2 019	39,7

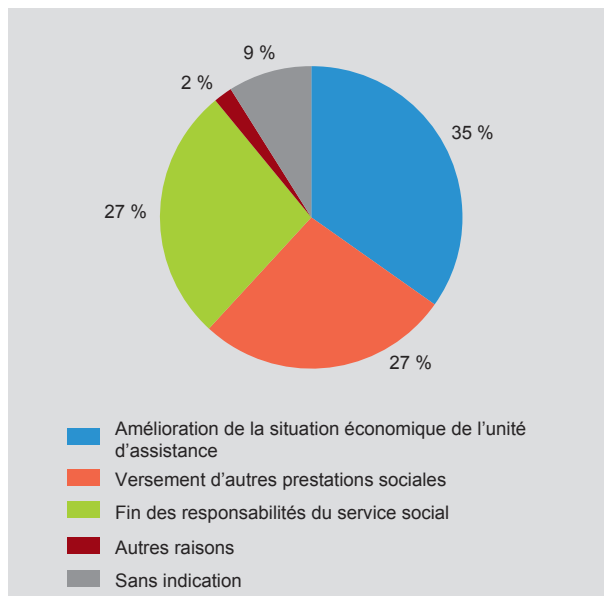
Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Aide sociale au sens strict : les dossiers clos...

En 2011, 2 859 dossiers d'aide sociale au sens strict ont été clos. Plus d'un tiers des dossiers l'ont été en raison d'une amélioration de la situation économique de l'unité d'assistance⁵, principalement grâce à la reprise d'une activité professionnelle.

Pour 27 % des dossiers clos, une prestation sociale s'est substituée à l'aide sociale au sens strict. Le solde se compose de dossiers clos par les services sociaux (par exemple suite à l'interruption des contacts), clos pour d'autres raisons ou sans indication.

Répartition des dossiers clos d'aide sociale au sens strict, selon la raison principale de clôture, en 2011
En % Canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Les dossiers clos sont les dossiers pour lesquels aucune prestation n'a été perçue depuis plus de six mois. Pour certains dossiers clos durant l'année sous revue, il est possible que le dernier versement ait été effectué l'année précédente. Si l'unité d'assistance sollicite une nouvelle fois l'aide sociale après un délai de plus de six mois, un nouveau dossier est alors ouvert.

La présente analyse sur les dossiers clos concerne uniquement l'aide sociale au sens strict (aide sociale accordée par l'Hospice général).

La durée moyenne d'octroi pour les dossiers clos en 2011 est de 21 mois. Cette moyenne masque toutefois une forte dispersion. Ainsi, l'aide sociale est versée pendant moins d'une année dans 56 % des cas et entre un et trois ans dans 25 % des cas. Enfin, pour 19 % des dossiers, la durée de perception est supérieure à trois ans.

... et rouverts

Entre 2008 et 2011, 11 753 dossiers d'aide sociale au sens strict ont été clos. Un quart (24 %) d'entre eux ont été rouverts ensuite durant cette période (2 847 dossiers).

² Dossier concernant une personne. Les personnes ne vivent pas forcément seules; elles peuvent cohabiter avec des personnes qui ne figurent pas dans l'unité d'assistance (dossier) et qui, par conséquent, ne sont pas concernées par les prestations octroyées.

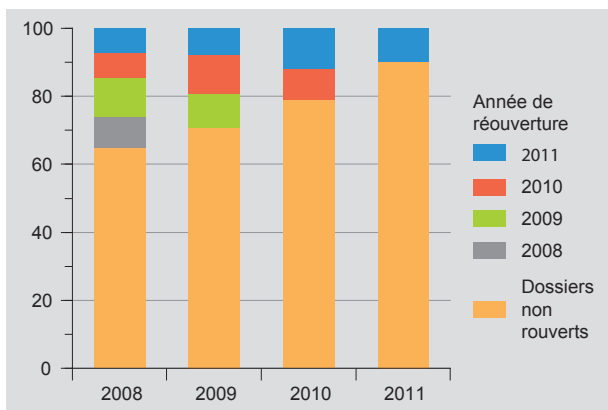
³ Le solde est composé de personnes vivant dans un autre type de ménage.

⁴ Dès 2009, la statistique enregistre également les personnes admises provisoirement ainsi que les réfugiés admis provisoirement séjournant en Suisse depuis plus de sept ans.

⁵ Une unité d'assistance (ou dossier) est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Une unité d'assistance se compose d'un demandeur ainsi que des personnes à sa charge.

Répartition des dossiers clos selon l'année de leur réouverture 2008 - 2011

En % Canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Guide de lecture du graphique

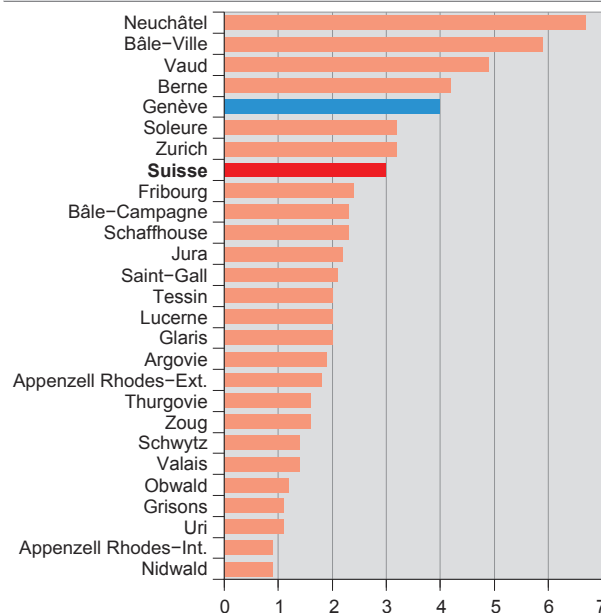
Parmi les dossiers clos en 2008, 9 % sont à nouveau ouverts la même année, 11 % un an plus tard, 7 % deux ans plus tard et 7 % en 2011. Autrement dit, 35 % des dossiers clos en 2008 ont été rouverts jusqu'en 2011. Réciproquement, 65 % des dossiers clos en 2008 n'ont pas été rouverts pendant les trois années qui ont suivi.

En Suisse

En 2011, environ 236 000 personnes ont bénéficié de l'aide sociale au sens strict en Suisse. Le taux se situe à 3,0 %, pour la troisième année consécutive. Par rapport à 2010, au niveau cantonal, le taux a le plus fortement augmenté dans les cantons de Genève et de Bâle-Ville (+ 0,3 point).

Taux d'aide sociale au sens strict, par canton, en 2011

En % Suisse



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Il convient de préciser que les comparaisons cantonales présentées ici concernent uniquement l'aide sociale au sens strict.

Certains cantons, comme celui de Genève, octroient d'autres prestations sous condition de ressources en amont de l'aide sociale au sens strict (allocations de logement et avances de pensions alimentaires, par exemple). L'offre de telles prestations fait diminuer le taux d'aide sociale au sens strict et influe donc sur le classement fondé sur ce seul type de prestation. Il est donc important d'en tenir compte dans la comparaison entre cantons et leur interprétation.

REMARQUES ET MÉTHODOLOGIE

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale a été conçue et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle dénombre les bénéficiaires de prestations sociales sous condition de ressources, décrit leurs principales caractéristiques socio-démographiques, la durée de l'octroi des aides perçues, la structure familiale des bénéficiaires et détermine le type de prestation octroyée.

A partir de 2011, les taux des diverses prestations sont calculés sur la base de la population résidente permanente selon STATPOP (statistique de la population et des ménages) et non plus ESPOP (statistique de l'état annuel de la population).

Cette nouveauté concerne pour l'instant uniquement le dénombrement des personnes. Le passage d'ESPOP à STATPOP n'occasionne que des changements mineurs dans les taux calculés à l'échelon régional et en fonction du sexe ou de la nationalité. Les séries chronologiques ne sont pas perturbées. En revanche, le passage d'ESPOP à STATPOP provoque une rupture pour les taux établis en fonction de l'âge ou de l'état matrimonial. Autrement dit, les taux d'aide sociale calculés pour 2011 selon le groupe d'âges ou l'état matrimonial ne sont pas comparables avec ceux établis pour les années précédentes.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=13_03_2

Département des finances

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2013. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 22 – AVRIL 2013

26.04.2013

